

1. Identification

Identificateur de produit	PUREGOLD® MEDIUM CHIPS		
Autres moyens d'identification			
Numéro d'enregistrement CAS	1302-78-9		
Synonymes	SMECTITE * BENTONITE * MONTMORILLONITE		
Usage recommandé	Bentonite has a variety of uses. It can be used as a rheology modifier, binding agent, adsorbent, hydraulic-barrier, and filler.		
Restrictions d'utilisation	Les travailleurs (et vos clients et utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la présence possible de poussière respirable et de silice cristalline respirable ainsi que de leurs dangers possibles. Une formation appropriée dans la bonne utilisation et la bonne manipulation de cette matière doit être fournie selon la réglementation applicable.		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Fabricant			
Nom de la société	CETCO, an MTI Company		
Adresse	2870 Forbs Avenue Hoffman Estates, IL 60192 États-Unis		
Téléphone	Information générale	800 527-9948	
Site Web	http://www.cetco.com/		
Courriel	safetydata@mineralstech.com		
Numéro de téléphone d'urgence	No de téléphone d'urgence	1.866.519.4752/1 760 476 3962	
Fournisseur	Non disponible.		

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Cancérogénicité	Catégorie 1A
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Conseil de prudence		
Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.	
Intervention	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin// si vous vous sentez mal. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Se laver les mains après utilisation.	
Stockage	Garder sous clef. Conserver à l'écart de matières incompatibles.	

Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Bentonite	SMECTITE BENTONITE MONTMORILLONITE	1302-78-9	100

Constituants

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Quartz (SiO ₂)		14808-60-7	<= 8
Cristobalite		14464-46-1	<= 2

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

No : Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

M : Facteur M

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulative.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. * Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

Remarques sur la composition La bentonite contient de la silice cristalline d'origine naturelle (non répertoriée à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE) en quantités inférieures à 6 %. Les limites d'exposition professionnelle pour des composants sont indiquées à la section 8. Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16. La bentonite se compose principalement de minéraux du groupe des smectites, mais sa composition est variable, comme attendu pour une substance UVCB. D'autres constituants minéraux se rencontrent à des teneurs faibles et variables. Ces constituants mineurs ne sont pas significatifs du point de vue de la classification et de l'étiquetage. The purity of the product is 100% w/w. Impurities are not applicable for a UVCB substance.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Aucune mesure de premiers soins observée.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Aucune mesure de premiers soins observée.
Contact avec les yeux	Aucune mesure de premiers soins observée. Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Aucune mesure de premiers soins observée.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact de la poussière avec les yeux provoquera une irritation. La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser tout moyen convenant aux incendies environnants.

Agents extincteurs inappropriés	Sans objet, incombustible.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Aucun(e) connu(e). Le produit lui-même ne brûle pas.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Le matériau peut être glissant lorsque mouillé.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. Cette substance ne brûlera pas.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Le matériau peut être glissant lorsque mouillé. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les poussières. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Aucune mesure de précaution particulière n'est requise au-delà de bonnes pratiques d'hygiène courante. Voir les conseils de protection personnelle supplémentaires pour la manipulation de ce produit dans la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé). Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Recueillir la poudre avec un aspirateur nettoyeur spécial avec un filtre à particules ou placer avec précaution dans un récipient fermé.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres produits. Stocker dans un lieu sec. Maintenir le conteneur au sec. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Constituants	Type	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Constituants	Type	Valeur	Forme
Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Constituants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	3 mg/m ³	Particules inhalables.
		10 mg/m ³	Total des particules.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m ³	Particules inhalables.
		0.025 mg/m ³	Respirable.
Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Constituants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	3 mg/m ³	Fraction respirable.
		10 mg/m ³	Poussières totales.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.
Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Constituants	Type	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.
Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Constituants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	3 mg/m ³	Fraction respirable.
		10 mg/m ³	Fraction inhalable.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.05 mg/m ³	Fraction respirable.
Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Constituants	Type	Valeur	Forme
INERT OR NUISANCE DUSTS	TWA	10 mg/m ³	Poussières totales.
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.05 mg/m ³	Poussière respirable.
Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m ³	Poussière respirable.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils de protection respiratoire appropriés. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser une ventilation locale par aspiration appropriée pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Un écran facial est recommandé. Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques, masque complet et filtre contre la poussière et les aérosols. Pour usage industriel seulement. Porter des lunettes de sécurité anti-poussières s'il y a risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Pour usage industriel seulement. Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Autre

Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé. Pour usage industriel seulement.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques, masque complet et filtre contre la poussière et les aérosols. Pour usage industriel seulement.

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

Comprimé. Granulés.

État physique

Solide.

Forme

Solide. Comprimé.

Couleur

Divers.

Odeur

Aucune.

Seuil olfactif

Sans objet.

pH

8.5 - 11

Point de fusion et point de congélation

> 450 °C (> 842 °F) / Sans objet.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

Sans objet.

Point d'éclair

Sans objet.

Taux d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz)

Ce produit est ininflammable.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)

Sans objet.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité - inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	2.6 g/cm3
Solubilité	
Solubilité (eau)	< 0.9 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet. Sans objet.
Température d'auto-inflammation	Sans objet.
Température de décomposition	> 500 °C (> 932 °F)
Viscosité	Sans objet.
Viscosité température	Sans objet.
Autres informations	
Masse volumique apparente	0.9 - 1.4 g/cm3
Limite d'explosibilité	Sans objet.
Propriétés explosives	Non explosif. Non explosif
Explosibilité	Sans objet.
Thermodilatabilité	Sans objet.
Inflammabilité	Sans objet.
Inflammabilité (retour de flammes)	Sans objet.
Inflammabilité (chaleur de combustion)	Sans objet.
Inflammabilité (incendie de train)	Sans objet.
Classe d'inflammabilité	Sans objet.
Classe du point d'éclair	Ininflammable
Formule moléculaire	UVCB Substance
Masse moléculaire	Sans objet.
Propriétés comburantes	Non oxydant. Aucune.
Pourcentage de matières volatiles	0 %
pH dans une solution aqueuse	8.5 - 11
Densité	Sans objet.
COV	0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Humidité. Éviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Aucun(e) connu(e).
Produits de décomposition dangereux	Aucune.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	La poussière ou la poudre peut irriter la peau.
Contact avec les yeux	Le contact de la poussière avec les yeux provoquera une irritation.
Ingestion	Non classé.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé. Inconnu(e).

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Bentonite (CAS 1302-78-9)		
Aiguë		
Inhalation		
<i>Poussière</i>		
CL50	Rat	> 5.27 mg/l, 4 hr OECD 436
Orale		
<i>Poussière</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg OECD 425
Constituants	Espèces	Résultats d'épreuves

Cristobalite (CAS 14464-46-1)

Aiguë

Orale

DL50 Rat > 22500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé. Moyennement irritant pour les yeux (selon les critères modifiés de Kay & Calandra)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Irritant

Sensibilisation respiratoire Non classé.

Sensibilisation cutanée Non classé.

Mutagenicité sur les cellules germinales Non classé.

Cancérogénicité

En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet chez l'être humain de l'inhalation de la poussière de silice cristalline respirable est la silicose. « Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, juin 2003) Selon l'état de la technique actuel, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de manière systématique en respectant les limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes. Peut provoquer le cancer. Une exposition professionnelle à de la poussière respirable et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée. Ce produit contient <10 % de silice cristalline totale. La teneur en silice cristalline inhalable est < 1 % en masse selon la méthode SWeRF. Voir section 2.1

Carcinogènes selon l'ACGIH

Cristobalite (CAS 14464-46-1) A2 Probablement cancérigène pour l'homme.

Quartz (SiO₂) (CAS 14808-60-7) A2 Probablement cancérigène pour l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Probablement cancérigène pour l'homme.

Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérigénicité	
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène	
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	Effet cancérigène détecté chez les animaux.
Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	Effet cancérigène suspecté chez les humains.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérigénicité	
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	1 Cancérigène pour l'homme.
Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	1 Cancérigène pour l'homme.
États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérigènes	
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	Carcinogène connu chez l'homme. Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérigène pour les humains
Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7)	Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Bentonite (CAS 1302-78-9)		
Aquatique		
Algues	CE50	Algue d'eau douce > 100 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Crabe dormeur ou tourteau (Cancer magister) 81.6 mg/l, 96 heures
		Crevette des quais (Pandalus danae) 24.8 mg/l, 96 heures
		Daphnia > 100 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson d'eau de mer 2800 - 3200 mg/l, 24 heures
		Poisson d'eau douce 16000 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation	Non pertinent pour les substances inorganiques
Potentiel de bioaccumulation	Ne se bioaccumule pas.
Mobilité dans le sol	La bentonite est presque insoluble et présente donc une faible mobilité dans la plupart des sols
Mobilité générale	La solubilité du produit dans l'eau est faible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les règlements locaux.

14. Informations relatives au transport**TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	26-Septembre-2018
Date de la révision	26-Septembre-2018
Version n°	20
Autres informations	UVCB = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques SWERF = Size Weighted Respirable Fraction methodology is a scientific method developed to quantify the content of respirable particles within a bulk product. All details about the SWERF method are available at www.crystallinesilica.eu .
Liste des abréviations	SWERF = La méthodologie de fraction fine pertinente pondérée en taille (Size-Weighted Relevant Fine Fraction) est une méthode scientifique développée pour quantifier la teneur en particules respirables dans un produit en vrac. Tous les détails relatifs à la méthode SWERF sont accessibles sur le site www.crystallinesilica.eu . UVCB = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
Références	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques Pour tout renseignement sur les références bibliographiques ou les études de toxicité/écotoxicité, veuillez communiquer avec le fournisseur.
Avis de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution, de mise à disposition, d'utilisation et d'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier. qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. CETCO, an MTI Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
Informations relatives à la révision	Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients Données réglementaires: États-Unis GHS: Classification